



BP 40119 - 80093 AMIENS CEDEX 3  
Siret : 309 918 613 00030 - N° 1-01-800  
Tel : 03.22.95.39.53 - Fax : 03.22.45.05.81  
E-mail: [cgasomme@cgasomme.fr](mailto:cgasomme@cgasomme.fr)

Adhérent N°: \_\_\_\_\_

cadre réservé au Centre (MAJ 01/04/2017)

## BULLETIN D'ADHESION

### ENTREPRISE INDIVIDUELLE

NOM (Mme/M.) \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Profession exacte \_\_\_\_\_

Enseigne commerciale \_\_\_\_\_

Date naissance \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Situation de famille <sup>1</sup> : M - V - D - C - Pacse

Statut du conjoint : salarié dans l'entreprise  salarié hors entreprise  collaborateur  associé  sans emploi

Nombre d'enfant (s) à charge : \_\_\_\_

### SOCIETE

Forme juridique<sup>1</sup> : SNC - SDF - EURL - EURL - SARL - SELARL - SCS - EARL - GAEC - SCEA - INDIVISION etc.

Nature activité :  Commerçant  Artisan  Agriculteur  Prestataire de service  Auto entrepreneur

Raison sociale \_\_\_\_\_

Activité exacte \_\_\_\_\_

Date de création \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Nombre d'associés : \_\_\_\_

Gérant : Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Associé (s): Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

### COORDONNEES

Adresse exploitation \_\_\_\_\_

Adresse Domicile \_\_\_\_\_

Coordonnée du SIE \_\_\_\_\_

Tél \_\_\_\_\_ Portable \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

E-mail (obligatoire) \_\_\_\_\_ Site Web \_\_\_\_\_

Êtes-vous assisté d'un expert-comptable ?  oui  non

Nom du cabinet \_\_\_\_\_

Nom de l'expert-comptable \_\_\_\_\_

Nom du collaborateur \_\_\_\_\_

Email collaborateur \_\_\_\_\_

Cachet et signature du Membre de l'Ordre

## Informations Générales

N° Siret \_\_\_\_\_

NAF \_\_\_\_\_

Registre du commerce N° \_\_\_\_\_

Registre des métiers N° \_\_\_\_\_

Date de début d'activité \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Dépôt d'une provisoire au 31/12

Premier exercice comptable pour laquelle l'adhésion est demandée du \_\_\_\_/\_\_\_\_/20\_\_ au \_\_\_\_/\_\_\_\_/20\_\_  
*(au plus tard dans les 5 mois suivant l'ouverture de l'exercice comptable)*

Première adhésion       Modification d'adhésion       Mutation entre époux       Succession

Vous avez déjà été adhérent du CGA de la Somme      Date de radiation \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Transfert de centre. Lequel ? \_\_\_\_\_

*Dans cette situation vous devez respecter IMPERATIVEMENT le principe de continuité d'adhésion entre les 2 Centres, en vous inscrivant dans un premier temps dans le Centre de Gestion de votre choix, puis dans un second temps en démissionnant du Centre d'origine*

## Régimes fiscal - imposition - TVA

Régime d'imposition :  BIC       BA       IR       IS

Régime fiscal :  RS de droit       RS sur option       RN de droit       RN sur option

Régime TVA :  Assujetti       Non assujetti       Franchise  
 TVA sur les encaissements       TVA sur les débits       Mixte  
 CA 3 mensuel       CA3 trimestriel       CA12 annuelle

TVA établie par  le cabinet       l'adhérent

## Télé-déclaration vers l'administration fiscale

- L'expert-comptable → Nom de son partenaire \_\_\_\_\_
- Tout autre partenaire choisi par l'adhérent → Nom de son partenaire \_\_\_\_\_
- Le C.G.A.
- L'adhérent



*La qualité d'adhérent est subordonnée au paiement de la cotisation. Pour valider la présente adhésion, vous devez joindre un chèque correspondant au montant de la cotisation de l'année en cours. La cotisation est indivisible et intégralement due dès lors qu'une partie de l'année civile est couverte par l'adhésion. Pour les adhérents non assistés d'un expert-comptable, le Centre peut être amené à réaliser des prestations individualisées allant au-delà des missions légales. Ces prestations ne sont pas soumises à l'unicité de la cotisation et font l'objet d'une facturation distincte.*

**Après avoir eu connaissance que tout manquement à mes obligations est susceptible d'entraîner à mon égard la procédure d'exclusion du Centre et la perte de ma qualité d'adhérent,**

- **demande** par les présentes à adhérer au Centre de Gestion Agréé dénommé «**CENTRE DE GESTION AGREE DE LA SOMME**» en vue de bénéficier des dispositions de la loi du 27 décembre 1974 et des textes subséquents destinés à améliorer la gestion de mon entreprise et afin de bénéficier des avantages fiscaux prévus par la loi.
- **déclare** adhérer aux statuts et règlement intérieur de l'Association régissant le Centre de Gestion, y souscrire pleinement et sans réserve,
- **m'engage** à communiquer au Centre chaque année, directement ou par l'intermédiaire d'un expert-comptable en charge de mon dossier : la copie de ma déclaration de résultats et de ses annexes, les déclarations de CVAE, TVA CA3 ou CA12 en cas d'assujettissement, les éventuelles déclarations rectificatives ainsi que tous documents annexes demandés par le Centre,
- **m'engage** dans le cadre de l'examen de concordance de cohérence et de vraisemblance (ECCV) des déclarations transmises et de l'examen périodique de sincérité (EPS) à répondre aux demandes d'information du Centre et à transmettre toutes pièces utiles afin d'établir le compte-rendu de mission (CRM) validant la fin des opérations de contrôle,
- **m'engage** à informer le **CENTRE DE GESTION AGREE DE LA SOMME** de toute modification de ma situation fiscale, juridique ou économique, à informer ma clientèle, au moyen de l'apposition d'une affichette et d'une mention spéciale dans ma correspondance, de ma qualité d'adhérent du centre et de ses conséquences en ce qui concerne l'acceptation des règlements par carte bancaire ou par chèque libellé à mon nom selon les modalités fixées par les articles 371 LA à LC de l'annexe II au code général des impôts,
- **informe** le **CENTRE DE GESTION AGREE DE LA SOMME** (agrément 1-01-800 )de toute modification de ma situation fiscale, juridique ou économique, à informer ma clientèle, au moyen de l'apposition d'une affichette et d'une mention spéciale dans ma correspondance, de ma qualité d'adhérent du centre et de ses conséquences en ce qui concerne l'acceptation des règlements par chèque selon les modalités fixées par les articles 371 LA à LC de l'annexe II au code général des impôts, ou par carte de paiement,
- **autorise** le **CENTRE DE GESTION AGREE DE LA SOMME (n° agrément 1-01-800)** à télétransmettre mes déclarations de résultats ou mes données comptables, ainsi que tous documents annexes les accompagnants et toutes informations complémentaires à la DGFIP par l'intermédiaire ou par l'intermédiaire du partenaire EDI choisi par ce dernier. Dès lors, le présent document vaut mandat de l'entreprise à l'organisme agréé pour accomplir en son nom toutes formalités nécessaires à sa souscription à la procédure TDFC, y compris la signature de la convention de télétransmission avec la DGFIP.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_

Signature précédée de la mention « **lu et approuvé** »

**Si vous rencontrez** des difficultés de paiement, vous êtes invité à contacter le service des impôts dont vous dépendez <http://www.economie.gouv.fr/dgfip/mission-soutien-aux-entreprises>. En cas de difficultés particulières, et sur demande, une information complémentaire relative aux dispositifs d'aide aux entreprises en difficulté est proposée par le centre.

## DELAIS D'ADHESION A RESPECTER

### 1ère adhésion à un CGA

Elle doit s'effectuer dans les **5 premiers mois** de l'exercice comptable.

### Nouvelle adhésion (après interruption d'adhésion)

S'il s'agit d'une ré-adhésion à un CGA, après démission, exclusion, il faut qu'elle ait eu lieu **avant le 1er jour** de l'exercice pour lequel l'avantage fiscal est demandé. Le délai de 5 mois n'est applicable que s'il y a eu cessation d'activité avec radiation du registre du commerce ou du répertoire des métiers.

### Transfert d'un CGA

Il ne doit **pas y avoir de rupture** d'adhésion dans les 2 centres de gestion afin que les avantages fiscaux soient maintenus. De ce fait, il est conseillé de s'inscrire dans le centre de son choix, puis de démissionner du centre d'origine.

### Reprise entre époux

Le conjoint repreneur d'un adhérent relevant des bénéfices industriels et commerciaux doit adhérer dans **les 5 mois** qui suit la reprise d'activité. En ce qui concerne les bénéfices agricoles l'adhésion du conjoint repreneur n'est pas obligatoire. Il convient néanmoins d'en informer le centre par courrier.

### Décès de l'adhérent

Le nouvel exploitant (le conjoint ou les successibles en ligne directe) doit adhérer à un CGA dans **les 6 mois** à compter de la date du décès.

### Cession du fonds de commerce ou cessation d'activité

La cession ou cessation d'activité entraîne la radiation de l'adhérent du Centre. Si l'exploitant reprend une activité, il bénéficie d'un délai **de 5 mois** à compter du début de l'exercice pour adhérer. Toutefois, le simple transfert du lieu d'exercice de l'activité, sans cession corrélative de la clientèle, n'entraîne qu'une modification sur le registre des adhésions.

***Si vous avez le moindre doute, n'hésitez pas à contacter les services du Centre de Gestion (03.22.95.39.53) car certains changements dans votre situation fiscale peuvent engendrer des modifications d'adhésion.***